

## **APPEL A MOBILISATION POUR LE DROIT AU LOGEMENT**

*« Il appartient aux autorités de l'État de mettre en ?uvre le Droit à l'hébergement d'urgence reconnu par la loi pour toute personne sans-abri en situation de détresse... une carence caractérisée dans l'accomplissement de cette tâche peut faire apparaître une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale lorsqu'elle entraîne des conséquences graves pour la personne intéressée ... »* ([Conseil d'État, 10 février 2012, n°356456](#))

**Dans la Loire des personnes sont sans solution d'hébergement ou dans des hébergements précaires (gymnase , chambres hôtels, squat..) et menacées d'expulsion après le 30 mars (fin de la « trêve hivernale »).**

**Nous demandons donc à la préfecture de la Loire d'appliquer la loi quelque soit le statut administratif de la personne avec ou sans papier un toit est un droit .**

### **RASSEMBLEMENTS**

**VENDREDI 29 MARS à 9 h devant la  
préfecture**

**SAMEDI 30 MARS 15 H Place Jean  
Jaures**

## **APPEL A MOBILISATION POUR LE DROIT AU LOGEMENT**

*« Il appartient aux autorités de l'État de mettre en ?uvre le Droit à l'hébergement d'urgence reconnu par la loi pour toute personne sans-abri en situation de détresse... une carence caractérisée dans l'accomplissement de cette tâche peut faire apparaître une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale lorsqu'elle entraîne des conséquences graves pour la personne intéressée ... »* ([Conseil d'État, 10 février 2012, n°356456](#))

**Dans la Loire des personnes sont sans solution d'hébergement ou dans des hébergements précaires (gymnase , chambres hôtels, squat..) et menacées d'expulsion après le 30 mars (fin de la « trêve hivernale »).**

**Nous demandons donc à la préfecture de la Loire d'appliquer la loi quelque soit le statut administratif de la personne avec ou sans papier un toit est un droit .**

### **RASSEMBLEMENTS**

**VENDREDI 29 MARS à 9 h devant la  
préfecture**

**SAMEDI 30 MARS 15 H Place Jean  
Jaures**